

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 juin 2014

PLFRSS POUR 2014 - (N° 2044)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 67

présenté par
M. Bapt

ARTICLE 12

À la seconde colonne de la première ligne du tableau de l'alinéa 2, après le mot :

« Objectif »,

insérer le mot :

« national ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.